



## Changement de lieu de travail

Par **asap132**, le **08/10/2009** à **11:56**

Bonjour,

Depuis début 2006, je travaille dans des locaux en province. Ces locaux dépendent d'une agence située à Paris. Mon responsable vient de me proposer/inciter à changer de lieu de travail pour l'agence parisienne, qui est d'ailleurs l'adresse figurant sur mon contrat. Les arguments de mon responsable sont plus ou moins ambigus, parmi eux, je le cite :

- "X maîtrise un domaine que j'aimerais que tu maîtrise à ton tour"
- "ce domaine sera une plus-value pour toi"
- "tu n'est pas bête"
- "2010 ne s'annonce pas très bonne, si nous ne prévoyons rien pour toi, début 2010 il sera trop tard et dans ce cas il faudra opter pour une solution plus brutale" (j'imagine le licenciement...)
- "ca te fera prendre l'air"
- etc

Ce changement entrainerait une augmentation de mon temps de trajet d'au moins 3h par jour et des impacts évidents sur l'organisation de ma vie privée.

Certes il a évoqué une contrepartie financière.

Néanmoins, je pense qu'on essaie/fait en sorte de ne pas laisser le choix.

Aller travailler à Paris ne me séduit pas du tout.

Donc mes questions sont :

- ai je le pouvoir de refuser sans risquer le licenciement ?
- si j'accepte, que puis-je réclamer/négocier en terme d'horaires, de compensation et de salaire ?

merci d'avance

Par **sparte consulting**, le **08/10/2009** à **12:00**

Tout dépend de ce qui est écrit dans votre contrat de travail concernant le lieu ou vous devez effectuer ce travail.

qu'est il précisément écrit dans votre contrat?

S'il est prévu que vous travailliez a Paris alors un refus constituera un motif de licenciement pour faute.

S'il est prévu que vous travailliez en province mais que la directino se reserve le droit de modifier ce lieu de travail de maniere unilatérale, idem

Si enfin le lieu de travail en Province est clairement mentionné, sans que ne soit par ailleurs évoqué la possibilité d'un autre lieu de travail, alors dans ce cas vous pourrez éventuellement refuser.

Je vous invite afin de pouvoir éclaircir ma réponse a nous communiquer la close telle qu'écrite dans le contrat.

Cdl

Par **asap132**, le **08/10/2009** à **14:03**

Bonjour et merci de votre réponse

Mon contrat ne précise pas clairement que mon lieu de travail est Paris. En effet, l'adresse à Paris est l'adresse de mon employeur.

Je suis salarié de cette entreprise depuis janvier 2006 et je travail depuis dans une agence à Amiens qui dépend de l'agence de Paris.

Certes, je travaille dans une société de prestation de service et nous avons des clients sur Paris et Lille et j'ai déjà effectué des mission plus ou moins longue dans ces villes, mais ce qui m'est "proposé" c'est de changer d'agence.